CONTES ET NOUVELLES

La Mathurine

Par L. VERNAT

Maître Pautras étant devenu veuf, sa servante, la Mathurine, prit tout naturellement en mains les destinées intérieures de la métairie des Niellettes.

C'était une plantureuse fille, au teint prématurément flétri par les flambées caniculaires, plutôt rousse que blonde, plutôt jolie que laide, ayant quelques charmes et pas la moindre prétention. Elle n'aimait ni à rire ni à plaisanter. Le temps lui manquait d'ailleurs pour envisager l'existence sous un aspect autre que celui d'un labeur ininterrompu et passablement éreintant. A soigner trois mioches en bas âge, à préparer la provende des bêtes et la pitance des domestiques, à donner un coup de balai par-ci, un coup de torchon par-là, à laver le linge et la vaisselle, à envoyer les oies aux champs et les enfants à l'école, il lui eût été bien difficile de trouver une minute pour se délasser l'esprit au contact des gens.

Elle n'avait probablement jamais songé au mariage, et sa trente-deuxième année venait de sonner quand le facteur, par une matinée d'octobre, lui remit une lettre. La pauvre fille, quoique avisée et intelligente, était absolument illettrée. Elle pria donc maître Pautras de la lui lire. Voici en quels termes cette lettre était conçue :

Mademoiselle,

J'ai eu le grand malheur de perdre, il y a quelques années, ma femme. En outre du chagrin que sa disparition m'a causé, il en résulte encore pour moi de graves préjudices matériels. Vous connaissez le gouvernement d'une ferme : pendant que l'homme est aux champs, il faut que la femme soit à la maison. En dehors de ça, il n'y a pas de prospérité possible.

Je suis donc placé dans la nécessité de me remarier, et comme l'on m'a dit le plus grand bien de vous, je viens vous demander respectueusement votre main. Maître Pautras me connaît : je ne pense pas qu'il puisse vous donner de mauvais renseignements sur mon compte. Soyez d'ailleurs assurée que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour vous rendre heureuse. Je n'exigerai qu'une seule chose de vous : c'est que vous teniez lieu de mère à mes deux petits garçons, dont l'aîné va atteindre sa sixième année.

En attendant votre réponse, que j'espère favorable à mes intentions, j'ai l'honneur, mademoiselle, de vous saluer.

Bertin Bruneaux,
Fermier aux Acacias, par St-Frégeau.

Une rougeur avait couru sur les joues de la Mathurine. Son regard baissé accusait un étonnement profond allié à de la confusion. Peut-être, au fond, éprouvait-elle l'arrière-pensée qu'on avait voulu se jouer d'elle, car elle interrogea :

— C'est ben vrai que vous connaissez cet homme, not' maître ?

— Parbleu ! riposta Pautras. Je le rencontre assez fréquemment à la foire de Saint-Frégeau... Un brave homme, ma foi !

— C'est peut-être ben vous qui l'avez entretenu de moi ?

— Ça, non !... Je t'en donne le démenti, Mathurine... Puis, d'ailleurs, ça n'a pas d'importance ; tu es toujours libre de faire ce que bon te semble.

— Sûrement.

— Alors, qu'est-ce qu'il faut lui répondre ?

— Je réfléchirai...

⁂

La Mathurine réfléchit donc. Une perspective nouvelle s'offrait à elle. Depuis vingt ans qu'elle faisait claquer ses sabots dans les cours des fermes, l'oreille accessible à tous les ordres et la main prête à toutes les besognes, cette perspective ne pouvait, apparemment, que lui sourire. Elle n'avait qu'un mot à dire, qu'un consentement à donner, pour s'affranchir définitivement de son servage. Du jour au lendemain, la servante serait ainsi promue fermière. Elle gouvernerait en maîtresse, sans ce souci permanent qui place le moindre de vos actes à la merci d'un reproche éventuel. Elle serait femme, en un mot...

La Mathurine pensa tout cela, mais son visage ne s'éclaira pas, néanmoins, de ce reflet de lumière rose que le cœur attendri projette à l'extérieur sous une poussée débordante de joie. Non ! son cœur à elle se contractait au contraire, à l'idée de quitter la métairie des Niellettes. Et encore, était-ce bien la métairie qui lui procurait le regret précurseur de sa désertion ? N'étaient-ce pas plutôt ces trois gamins qui s'accrochaient du matin au soir à sa jupe de cotonnade, ces pauvres petits êtres que la défunte, à son lit de mort, n'avait pas manqué de lui recommander :

— Fais en sorte, Mathurine, qu'ils ne m'oublient pas tout à fait... *Donne-leur un peu de toi...*

Au lieu de leur en donner un peu, la Mathurine avait préféré leur donner tout. Sa bonté native, son dévouement inné, ses forces inlassables s'étaient dépensées sans compter en leur faveur. Elle leur avait offert spontanément son âme pour refuge. N'ayant jamais été femme, elle s'était pourtant réellement sentie mère à leur contact. Et en cela, elle n'avait eu aucun mérite. Etant illettrée, elle ne pouvait raisonner ni ses droits ni ses devoirs. Son esprit concevait plutôt par instinct que par déduction la portée de la tâche à remplir. Cette conception établie, on pouvait disposer d'elle, jusqu'à complet épuisement.

De temps à autre, à la dérobée, la Mathurine sortant la lettre de la poche de son tablier, la dépliait minutieusement et considérait, d'un air curieux et comique à la fois, ce grimoire qui couvrait toute une grande page de papier quadrillé. Elle regrettait, à ces instants, son ignorance. Elle eût voulu pouvoir relire la lettre, la relire lentement, l'épeler pour ainsi dire, s'imprégner de la physionomie des phrases et du sens exact des mots. En somme, de la lecture que Pautras lui avait faite, elle n'avait guère retenu que ceci : son soupirant avait deux petits garçons et l'assurait qu'il la rendrait heureuse.

Heureuse ! L'avait-elle été jusqu'ici ? Avait-elle connu une seule minute de joie réelle ?... Heureuse ! Le mot, à son insu, la faisait frissonner, l'exaltait, relançait son imagination dans un monde nouveau. Puis, au fond, elle se sentait flattée dans son for intérieur. Au moins, elle ne serait pas passée tout à fait inaperçue dans la vie...

⁂

Un soir, aux environs de la Toussaint, le métayer, qui s'était attardé à somnoler auprès des braises rouges de l'âtre, lui demanda à brûle-pourpoint :

— Eh bien, Mathurine, qu'est-ce que tu as décidé ?

Elle décrocha une marmite d'eau chaude de la crémaillère, la reposa sur le carrelage, et murmura, gênée :

— Je n'ai encore rien décidé, not' maître.

— Il faudrait pourtant prendre un parti, reprit Pautras. Voici la louée de la Toussaint qui approche, et si tu dois t'en aller, il faut bien que j'avise à prendre une autre servante... D'autre part, j'ai vu, l'autre jour, Bertin Bruneaux à Saint-Fréjeau : il est impatient de connaître ta réponse. Ça se comprend, d'ailleurs... Qu'est-ce qui t'empêche d'accepter son offre... La présence d'enfants à son foyer, probablement ?...

Le silence se fit. Un grillon chantait dans les cendres tièdes. Les enfants, indifférents, jouaient auprès de l'âtre.

Soudain, le regard de Mathurine biaisa vers eux, et elle jeta en un éclat de voix :

— Vous avez peut-être ben deviné, not' maître, la véritable raison... Depuis trois ans, je me suis trop attachée à ceux-ci : je crois que je n'aurais plus la force de m'adonner à d'autres.

Le fermier parut frappé d'une congestion : une flamme, avivée par le reflet de l'âtre, incendia son visage. En même temps, son regard clignota, comme sous une réverbération de lumière trop crue. Il se leva péniblement, eut un geste maladroit pour s'emparer de la main de Mathurine, et il dit, la voix brisée d'émotion :

— Ecoute, ma fille, je vais t'avouer franchement la vérité. Il n'y a pas de Bertin Bruneaux ni de ferme des Acacias à Saint-Fréjeau... C'est moi qui ai le désir de t'épouser... Seulement, je n'osais pas t'en faire part à cause des enfants. J'ai inventé cette ruse-là... Mais, dès l'instant où ton affection te retient auprès d'eux, j'espère bien que tu ne me refuseras pas ?

La physionomie de la Mathurine ne marqua que de l'étonnement, mais un étonnement voisin de la stupeur. Machinalement, elle dégagea sa main et baissa les yeux, confuse et pensive à la fois. L'aînée des petits Pautras — une jolie fillette blonde et pâle, — l'interrogeait anxieusement du regard, comme si elle eût craint une réponse négative.

— Tu veux bien, dis ? répéta le fermier.

Brusquement, la Mathurine se pencha, souleva l'enfant dans ses bras, l'étreignit dans un élan inexprimable de tendresse et l'assentiment de la femme se déroba ainsi, pudique et touchant, sous le pieux baiser de la mère d'adoption.

L. VERNAT.

« Le Compagnonnage » (1)

Sous ce titre, l'Union des Charpentiers de la Seine vient de publier un élégant volume de deux cents pages qui sera lu avec profit par les militants qui s'occupent d'organisation corporative.

Pour dire ce qu'est cet excellent volume, nous ne croyons pouvoir mieux faire qu'en publiant la préface qu'en ont rédigée nos amis Léon et Maurice Bonneff.

En publiant cette brochure, qui révèle les mystères des associations compagnonniques, en dénonçant les pratiques singulières qu'elles imposent à leurs adhérents, l'*Union des Charpentiers de la Seine* entend combattre une organisation qui ne répond plus aux nécessités économiques de notre temps et qui est un instrument de division entre les travailleurs.

Car les sociétés de compagnonnage se dressent en face des syndicats ouvriers. Elles leur ont déclaré la guerre. Si elles n'ont plus la puissance d'autrefois, elles font encore, chaque année, des adeptes parmi les jeunes charpentiers qui, généralement, ignorent les rites secrets de l'initiation. Il est indispensable de les divulguer pour que les apprentis refusent de s'affilier à ces *coteries* d'un autre âge et, conscients de leurs devoirs, adhèrent au syndicat ouvrier.

Pourquoi doivent-ils préférer la Bourse du Travail à la loge, à la *cayenne* des « bons drilles » ? Parce que, tout d'abord, les sociétés compagnonniques réunissent dans la même association, des patrons et des ouvriers dont les intérêts sont fatalement contradictoires.

Sans doute, il serait puéril de nier la grandeur du passé compagnonnique. Lorsque la bourgeoisie conquit le pouvoir, elle voulut, dès 1791, enlever aux ouvriers le droit d'association. Le compagnonnage résista victorieusement à ces mesures restrictives de liberté. Il demeura debout et vivace. Et ce furent les compagnons de la charpente qui organisèrent ces *coalitions*, destinées à maintenir le taux des salaires ou la durée normale du labeur journalier. Souvent, au cours du dix-neuvième siècle, ils exhortèrent les artisans de la corporation à l'union pour la conquête de leurs droits. Tant que l'effectif des sociétés compagnonniques fut composé uniquement d'ouvriers, elles eurent un rôle révolutionnaire, mais lorsque les *devoirants* admirent les patrons, non plus seulement dans les banquets, mais dans les bureaux et les assemblées délibératives, les groupes de « passants » ou de « Liberté » cessèrent tout naturellement d'être des instruments de revendications et se transformèrent en une vague et incolore mutualité.

Or, à notre époque, une organisation de lutte est indispensable pour défendre les travailleurs contre les entreprises du capital tout puissant, car la bataille industrielle est chaque jour plus âpre, et plus profond est le fossé qui sépare les patrons des ouvriers. Ce ne sont plus des hommes en présence, mais des forces. Les artisans sont devenus les salariés désignés par ce vocable générique : *la main-d'œuvre !* La main-d'œuvre..., une marchandise au même titre que les matériaux employés dans les constructions et que l'on essaie d'acquérir au plus bas prix possible afin de diminuer les frais généraux de l'entreprise !

Les salariés connaissent le douloureux chômage. Congédiés lorsque leur travail n'est plus utile un seul jour, ils doivent aller, de chantier en chantier, offrir au contremaître leurs services, leurs bras, leur cerveau.

Entre ces hommes, les capitalistes et les salariés, il y a donc antagonisme, guerre perpétuels. Voilà pourquoi ils ne peuvent collaborer dans le même groupement corporatif, voilà pourquoi les sociétés compagnonniques, survivances du moyen-âge, organisations bâtardes, *anormales* pourrions-nous dire, qui allient aujourd'hui ouvriers et patrons, qui confondent les classes ennemies, ne peuvent défendre à la fois leurs intérêts opposés, et sont condamnées à disparaître. C'est le syndicat ouvrier qui seul demeure l'instrument de défense professionnelle.

⁂

Il y a d'autres raisons pour lesquelles le travailleur doit abandonner les sociétés compagnonniques. Elles créent des *castes* dans la classe ouvrière. Avant d'être *reçu* par les « devoirants », le *renard* ou l'*aspirant* doit subir des épreuves, des brimades cruelles ; il doit prêter serment de fidélité à ces demi-dieux, le grand Soubise ou le grand Salomon. Et les *anciens* abusent de leur autorité pour humilier, insulter, fustiger le néophyte. C'est le *grand baptême*, c'est le *trait raméneré*, c'est le *boulonnage et le déboulonnage de l'escalier*, vingt supplices que nous révèle cet opuscule !

Combien le syndicat nous apparaît grandi, lorsque nous lisons le récit de telles pratiques. Il a proclamé l'égalité absolue de ses membres à qui l'ancienneté ne confère plus de privilèges, et voici la seule question que les syndiqués posent au nouvel adhérent : « — Es-tu salarié ? — Oui. — Ta place est parmi nous ! »

L'esprit de corps règne parmi les membres des sociétés compagnonniques. Ils méprisent les indépendants, les hommes qui suivent les rites d'un autre « Devoir ». Entre compagnons, c'étaient autrefois de meurtrières querelles. Ils s'étaient appelés les uns : *loups*, les autres *chiens*, et il semblait que, par des batailles continuelles, ils voulussent justifier leurs noms de guerre. Pour venger l'honneur corporatif, ils s'entretuaient...

⁂

Le syndicalisme a effacé les frontières qui séparaient les corps d'états. Plus de coteries, plus d'aristocraties ouvrières. Ainsi les tailleurs de pierres, si hautains et si fiers de leur art, fraternisent avec les gâcheurs de mortier, à la Chambre syndicale des maçons !

Syndicats, Fédérations d'industrie, Confédération Générale du Travail, un réseau unit les travailleurs d'un même pays et, par une organisation internationale, les relie aux peuples voisins, qui ne sont déjà plus les peuples étrangers. Et cette armée ouvrière prépare la plus formidable des Révolutions, celle qui libérera les hommes de la misère et de la servitude, en donnant aux producteurs la possession commune des instruments de travail !

Les militants de l'Union syndicale de la Charpente en attaquant hardiment le compagnonnage, servent l'œuvre d'unité ouvrière. Leur brochure puissamment documentée est utile. Félicitons-les de l'avoir écrite et de la propager.

LÉON ET MAURICE BONNEFF.

(1) *En vente au siège du Syndicat des charpentiers, à la Bourse du Travail de Paris, et à la Librairie de l'*Humanité *: 0 fr. 50 ; franco : 0 fr. 60.*

La Grève des Chauffeurs de l'Auto-Fiacre

La Compagnie tente une sortie aujourd'hui.

Elle échouera probablement comme les précédentes.

Dans tous les cas si les cochers et les chauffeurs rencontrent dans les rues de Paris des voitures de l'Auto-fiacres, ils savent ce qu'ils ont à faire vis-à-vis des individus qui conduiront ces voitures.

La Compagnie joue dans cette dernière manœuvre sa dernière carte, il faut que tous les camarades nous aident à faire avorter cette dernière tentative.

Nous espérons que tous les camarades sauront accomplir leur devoir.

Pour le syndicat :
E. FIANGETTE.

Comité de Défense Sociale

AUX MILITANTS

..Dans quelques jours le Comité de Défense va éditer une affiche double-colombier en vue d'attirer l'attention de tous sur les poursuites et les condamnations iniques qui frappent à l'heure actuelle, en raison de leurs opinions, les écrivains révolutionnaires. Le même texte sera reproduit en des passe-partout.

Il importe que partout pénètrent ces manifestes. C'est aux camarades et aux groupements à aider à leur large diffusion.

Le prix des affiches non timbrées est de 25 francs le cent, les passe-partout 6 francs le mille, port en plus.

Pour permettre de fixer le tirage, adresser au plus tôt les demandes et les fonds au camarade Ardouin, 86, rue de Cléry.

Le secrétaire : E. Peronnet.

Paraîtra mercredi 17 mars.

PORTRAITS D'HIER
Emile ZOLA
(Voir aux Annonces)

Le Magasin de Gros des Coopératives de France

208, Rue Saint-Maur, Paris (10e) — Téléphone : 445-27

CHICORÉE

Par suite d'un renouvellement de marché, le M. D. G. a pu faire faire un nouveau paquetage très soigné et améliorer la qualité de ses sortes de Chicorée, sans en augmenter les Prix. — Franco toute la France, par envoi de 50 kilos au minimum.

Demander prix et échantillons, 208, rue Saint-Maur.

La Vie Sociale

UNION DES SYNDICATS DE LA SEINE

A 9 heures, réunion de la Commission exécutive, Bureaux de l'Union, Maison des Fédérations, 33, rue de la Grange-aux-Belles.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; correspondance ; Ecoles syndicales ; 1er mai.

LES GRÈVES

Dans les Départements

LA GREVE DE MAZAMET

L'exode des enfants

Sous la neige, qui sans interruption, tombe depuis quelques heures, cinquante garçonnets et fillettes, cravatés de rouge, une inscription sur la poitrine, ont formé le premier exode des enfants des grévistes vers Castres et Albi où ils seront accueillis par des familles ouvrières.

D'autres enfants partiront demain.

Plus de 1.000 grévistes accompagnaient les enfants, dont le plus âgé n'a pas dix ans.

Il n'y avait ni un soldat, ni un gendarme.

Le calme le plus absolu n'a cessé de régner.

LES METALLURGISTES DE PERIGUEUX

A la suite de l'attitude féroce de M. Dulac, le Syndicat des Métallurgistes de Périgueux a fait apposer l'affiche suivante :

MONSIEUR DULAC VEUT AFFAMER !
NOUS SAURONS RESISTER !

A la Population.

Vendredi, une entrevue a eu lieu à la mairie entre M. Dulac et le secrétaire de notre Fédération, l camarade Galantus, en présence de M. le Maire et de M. Durand, premier adjoint.

Malgré les appels pressants de M. Saumande qui avait cru de son devoir d'essayer de terminer le conflit, malgré l'attitude conciliante de notre délégué, aucune solution n'est intervenue.

Aux concessions des grévistes, M. Dulac a répondu par des propos malveillants à leur égard, calomniant devant M. le maire et son adjoint nos militants qui les soutiennent, et cela en dépit de toute convenance.

Dans un accès de rage, qui, du reste, lui est coutumier, ce patron parvenu a déclaré que la grève durerait dix ans, vingt ans même, il ne céderait pas. C'est le sourire aux lèvres, la figure épanouie, le cœur léger qu'il laisse voir ce qu'il désire : il veut obliger les grévistes à fouler à leurs pieds tout sentiment de dignité en abandonnant à la vengeance patronale trois de leurs camarades.

Affamer les ouvriers ! les faire céder par la faim, c'est le seul sentiment qui anime celui qui oublie trop facilement qu'il doit son bien-être au travail et à l'intelligence dépensée par ceux qu'il sacrifie aujourd'hui.

Honte à M. Dulac !
Honte à cet affameur !!

C'est la guerre à outrance qu'il veut, acceptons le défi ; dès aujourd'hui, nous clamerons bien haut et en tous lieux notre cri d'indignation et la population ouvrière et tous les gens de cœur se joindront à nous pour conspuer comme il le mérite cet insatiable que la vanité et l'orgueil aveuglent au point d'oublier tout sentiment humain.

Assez de pourparlers !
Assez de concessions !

C'est la victoire complète ou la lutte sans merci ; forts de notre droit, nous résisterons à l'intransigeance de notre exploiteur.

Vive la grève ! — Le Comité.

COMMUNICATIONS SYNDICALES

CHEZ LES CHEMINOTS

Fécamp, 14 mars. — Sur la demande des camarades de Fécamp, le Syndicat national des Chemins de fer avait organisé une réunion avec le concours des délégués Poitevin, Cordon et Boisard.

Ces camarades, après avoir développé l'idéal syndicaliste, rendu compte de la démarche faite auprès du ministre, exposé les desiderata des employés sur la question des retraites et fait reconnaître l'utilité de l'orphelinat, ont insisté très vivement sur la nécessité de créer un groupe afin d'intensifier la propagande syndicale.

Leurs conseils ont été suivis et, après avoir recueilli les adhésions de plus de cinquante camarades, le bureau a été nommé à mains levées au milieu du plus vif enthousiasme.

COMMUNICATIONS SOCIALISTES

FEDERATION DE LA SEINE

Réunion de la Commission exécutive ce soir lundi, à 9 heures précises, 49, rue de Bretagne.

Ordre du jour :

Propagande. — Congrès régional du 28 mars, à l'Egalitaire.

A ce sujet, le bureau a adressé les mandats en double aux sections. Prière de les retourner de suite.

Il a été également envoyé le rapport agricole du Congrès de Toulouse, édité par la C. A. P.

Beaucoup de sections de banlieue ayant négligé de faire parvenir le nombre de cartes et de timbres pris en 1908 le secrétariat a été obligé de prendre pour elles, comme base de délégation, la représentation au Conseil fédéral.

Il prie des intéressés de lui signaler les erreurs, afin de rectifier avant le 28 ; d'ailleurs voici les chiffres arrêtés :

Paris. — 1re section, 2 mandats ; 2e sect., 3 mand. ; 3e sect., 6 mand. ; 4e sect., 5 mand. ; 5e sect., 9 mand. ; 6e sect., 8 mand. ; 7e sect., 3 mand. ; 8e sect., 1 mand. ; 9e sect., 5 mand. ; 10e sect., 11 mand. ; 11e sect., 11 mand. ; 12 sect., 12 mand. ; 13 sect., 12 mand. ; 14e sect., 10 mand. ; 15e sect., 10 mand. ; 16e sect., 3 mand. ; 17e sect., 11 mand. ; 18e sect., 31 mand. ; 19e sect., 13 mand. ; 20e sect., 20 mandats.

Banlieue. — Pantin, 2 mand. ; Bagnolet, 3 mand. ; Les Lilas, 2 mand. ; Le Pré-Saint-Gervais, 3 mand. ; Noisy-le-Sec, 2 mand. ; Rosny, 1 mand. ; Pavillons-sous-Bois, 3 mand. ; Bondy, 2 mand. ; Romainville, 1 mand. ; Bobigny, 1 mand. ; Le Bourget, 1 mand. ; Drancy, 1 mand. ; Saint-Denis, 4 mand. ; Aubervilliers, 4 mand. ; Pierrefitte, 1 mand. ; La Courneuve, 1 mand. ; Stains, 1 mand. ; Epinay, 1 mand. ; Grésillons-Villeneuve, 2 mand. ; Ile-Saint-Denis, 2 mand. ; Saint-Ouen, 5 mand. ; Gennevilliers, 2 mand. ; Asnières, 2 mand. ; Asnières, 2 mand. ; Clichy, 2 mand. ; Levallois, 8 mand. ; Boulogne, 4 mand. ; Nanterre, 2 mand. ; Puteaux, 3 mand. ; Suresnes, 2 mand. ; Courbevoie, 4 mand. ; Vincennes, 3 mand ; Fontenay-sous-Bois, 1 mand. ; Montreuil, 5 mand. ; Nogent-sur-Marne, 2 mand. ; Le Perreux, 1 mand. ; Bry-sur-Marne, 1 mand. ; Champigny, 1 mand. ; Charenton, 2 mand. ; Alfortville, 5 mand. ; Maisons-Alfort, 2 mand. ; Saint-Maurice, 1 mand. ; Joinville, 1 mand. ; Créteil, 2 mand. ; Saint-Maur, 3 mand. ; Gentilly, 1 mand. ; Arcueil, 3 mand. ; Kremlin-Bicêtre, 3 mand. ; Villejuif, 1 mand. ; Ivry, 6 mand. ; Choisy, 2 mand. ; Vitry, 3 mand. ; Bagneux, 1 mand. ; Fontenay-aux-Roses, 1 mand. ; Sceaux, 1 mand. ; Montrouge, 1 mand. ; Bourg-la-Reine, 1 mand. ; Malakoff, 1 mand. ; Clamart, 1 mand. ; Issy, 1 mand. ; Vanves, 1 mand. ; Châtillon, 1 mand. ; Colombes, 1 mand. ; Bois-Colombes, 1 mandat.

Les sections pour lesquelles le Secrétariat n'a pas reçu de renseignements ou ne possède que des indications incomplètes sont les suivantes :

Bagnolet, Les Lilas, Pré-Saint-Gervais, Saint-Denis, Pierrefitte, La Courneuve, Stains Clichy, Neuilly, Bécon, Joinville, Créteil, Saint-Maur, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Bourg-la-Reine, Montrouge Clamart, Issy, Malakoff, Vanves, Châtillon, Colombes et Bois-Colombes, Villemomble et Antony. Pour ces deux dernières, il a été impossible d'établir une représentation. — Le Secrétariat.

DANS LES FEDERATIONS

FEDERATION SOCIALISTE DE L'HERAULT

Le Congrès départemental se tiendra à Bessan, le 28 mars prochain, et s'ouvrira à 10 heures du matin. L'ordre du jour des travaux est ainsi fixé :

1° Rapport moral et financier du bureau ;
2° Ordre du jour du Congrès de Saint-Etienne ;
3° Des rapports des élus et membres du Parti avec la Confédération des Vignerons ;
4° Nomination des délégués à Saint-Etienne ;
5° Adoption des procès-verbaux des Congrès et des réunions du Conseil fédéral à la fin des séances en vue des communications officielles à la presse (proposition du Bureau) ;
6° Demande d'adhésion au Parti du groupe des étudiants collectivistes de Montpellier ;
7° Nomination du Bureau fédéral ;
8° Formation du Conseil fédéral (d'ici au Congrès les sections devront s'entendre pour désigner les délégués de leur circonscription respective et donner les noms de ceux-ci au bureau) ;
9° Désignation du siège du prochain Congrès.

Le Bureau fédéral :
Becquerelle, Elloy, Villaret.

Nota. — Les sections recevront le rapport du citoyen Compère-Morel sur la propagande agricole et devront verser 0 fr. 50 à la Fédération, coût de la brochure. — Des comptes rendus du Congrès de Toulouse seront à la disposition des délégués au prix de 3 francs.

FEDERATION DE LA GIRONDE

Réunion du Conseil fédéral

La réunion du Conseil fédéral a eu lieu dimanche dernier, au siège de la Section Bordelaise, 2, cours Saint-Jean. Etaient présents :

Bordeaux, 1re : Serres, Pouget, Terrien (S.), Guilbon, secrétaire de propagande ; 2e : Lacoste, Modan, A. Desplat, secrétaire de propagande ; 3e : Dupouy, Mailloffe (S.), Teynat (S.) ; 4e : Chevaliard (Mérignac) ; 6e : Baudens (La Teste ; 6e : Pery (Floirac), Estève (Lormont) ; Libourne, 1re : Martin, pour la C. A., Custet, Chaumarel, Dondicol, Gibaud, Haurigot, Marquet, Merz ca, Socolovert ; Ducombs, Gaufart, Pichon (S.). Excusés : Blaye, Libourne 2e (Lachaud), Bazas (Sage et Blanchard), Lesparre (Bret et Desayes). Pour la C. A., Bénard et Lafaye.

Le procès-verbal du dernier Conseil fédéral est adopté ainsi que le rapport moral.

Les rapports Gibaud (trésorerie), Dondicol (*Cri du Peuple*) sont renvoyés au Congrès départemental qui se tiendra à Bordeaux, le 24 mars.

Le Conseil fédéral décide l'impression d'un mémoire en réponse à une circulaire adressée à tous les groupes par un ex-groupe du Parti. La demande de deux délégués du C. N. pour assister au Congrès départemental est approuvée.

En ce qui concerne l'élection de la C. A., le Conseil fédéral demandera au Congrès départemental d'accepter le mode employé par le Parti. Sur une des questions du Congrès, majorité et minorité, désigneraient le nombre de camarades que les voix leur attribueraient : au cas où aucune des questions ne permettrait ce choix, une commission nommée à raison de un délégué par groupe, établirait la liste de la C. A. à présenter devant le Congrès.

La représentation du Congrès départemental du 28 mars, sera basée sur les mandats du Congrès du 4 octobre 1908.

Après plusieurs autres discussions et la fixation de l'ordre du jour du Congrès départemental, la deuxième séance, qui était présidée par le citoyen Baudens, est levée à 5 heures. — *Le secrétaire* : Dondicol.

FEDERATION DU PAS-DE-CALAIS

Le dimanche, 28 mars courant, se tiendra, à Auchel, sous la présidence d'un délégué de la Commission administrative, le Congrès annuel de la Fédération socialiste du Pas-de-Calais.

DERNIÈRE HEURE

DANS LES POSTES

LA GRÈVE DÉCLARÉE

Nous donnons par ailleurs la substance de la résolution très énergique prise l'après-midi dans le meeting des Ambulants, rue Croix-Nivert, salle Schérer, et qui a été communiquée à la presse vers quatre heures trois quarts.

On sait que pendant ce temps-là les employés des bureaux de Paris délibéraient salle Kuder, au 5 de la rue de Strasbourg.

A l'issue de leur meeting, un peu avant six heures, les Ambulants, par petits groupes, se sont rendus dans le meeting de la rue de Strasbourg. Ils y ont trouvé une délégation envoyée par le syndicat des ouvriers des lignes qui entrent, eux aussi, dans le mouvement.

Après une brève et chaleureuse discussion, d'un commun accord, les Ambulants et les employés des Bureaux de Paris ont déclaré la grève. Ils ont reçu de la délégation des ouvriers des lignes l'assurance formelle que ceux-ci étaient prêts à seconder le mouvement des agents de toutes leurs forces.

On nous a, dans la soirée, certifié que cette déclaration de grève a été exécutée aux gares de l'Est et du Nord où un très grand nombre d'ambulants ont refusé de partir.

Le Central Téléphonique est gardé militairement.

Le Conseil des ministres s'est réuni extraordinairement dans la soirée pour discuter sur les mesures à prendre.

LE MANIFESTE DE L'ASSOCIATION

Voici le texte de l'affiche qui sera placardée aujourd'hui par les soins de l'Association générale des agents des Postes, Télégraphes, Téléphones :

Camarades,

A la suite des incidents qui se sont produits vendredi et que vous connaissez, dans des interviews publiées par divers journaux, M. Simyan aurait qualifié de « mouvement anarchiste » les manifestations récentes des agents des postes.

Les conseil d'administration de l'A. G. des agents des P. T. T. proteste de toute la force de son indignation contre de semblables imputations.

Le mouvement du personnel est uniquement un mouvement de défense professionnelle.

Diverses mesures administratives lésant gravement les intérêts de tous, nous avons inutilement réclamé auprès de M. le sous-secrétaire d'Etat, de M. le ministre des Travaux publics et du Parlement, le retrait de ces mesures, notamment de celles entraînant un retard dans l'avancement. Le Parlement, à la suite d'une équivoque créée par les déclarations inexactes de M. Simyan, s'est prononcé contre nous. Quant à M. le ministre des Travaux publics, sans nier l'équivoque dénoncée par nous, il se refuse à discuter une question qu'il considère comme tranchée par un vote du Parlement. La situation qui nous est faite apparaît donc sans issue.

Absolument étranger aux incidents qui viennent de se produire, le conseil d'administration de l'A. G. n'en est que plus à son aise pour déclarer que l'échec de la délégation auprès du ministre des Travaux publics est l'unique cause de la manifestation toute spontanée du vendredi 12 mars.

Entre M. Simyan et son personnel, il y a un conflit aigu, qui dure depuis de longs mois, et que le Parlement pourrait solutionner immédiatement en exprimant nettement sa volonté sur la question suivante, posée devant lui, dès novembre dernier, par M. Charles Dumont :

Doit-on conserver aux agents des postes les conditions d'avancement qui leur étaient faites avant 1907, ou doit-on réduire leurs modiques salaires ?

En présence de cette situation sans issue, le conseil a décidé de tenir un meeting le 15 mars et a fait placarder sur les murs de Paris l'affiche suivante :

AUX AGENTS DES POSTES

Camarades,

Les démarches pressantes que nous avons faites en votre nom auprès de l'administration et des pouvoirs publics n'ont abouti qu'à une fin de non recevoir brutale et formelle ;

Trompé par des déclarations controuvées, le Parlement lui-même n'a pas fait droit à nos justes réclamations ;

Nos augmentations de traitement sont retardées. Nos situations acquises sont menacées. Les pièces de nos dossiers sont altérées.

Pour avoir crié bien haut leur indignation et sans avoir commis aucun délit, HUIT de nos camarades sont jetés en prison et TRENTE-DEUX sont suspendus de leurs fonctions.

Le conseil d'administration, désireux de vous rendre compte de son action et de la situation faite au personnel, vous invite instamment à assister en masse au

Grand meeting de solidarité

qui aura lieu ce soir, 15 mars, salle du Tivoli-Vaux-Hall, à huit heures trois quarts.

De plus, samedi soir et dimanche dans la journée, trois meetings : du central, des ambulants et des groupes parisiens ont eu lieu ; dans tous, le personnel a reconnu la nécessité absolue de se défendre, au besoin par les moyens qu'il s'était refusé à employer jusqu'à ce jour, afin qu'il ne soit porté atteinte ni au pain des vôtres, ni à vos retraites sur lesquelles le retard dans l'avancement aura forcément une répercussion fâcheuse.

Nous sommes convaincus que nos camarades de province qui ont déjà envisagé les conséquences de l'action qu'ils ont décidée dans leurs congrès et dans les meetings de province, reconnaîtront avec nous que pour tous, il est temps d'agir et qu'il est de leur devoir de seconder l'action des camarades parisiens. Nous ne pouvons pas en rester là.

Dès aujourd'hui, préparez-vous à une action plus énergique encore ; l'heure est trop décisive pour qu'il nous soit possible de céder sur une question capitale intéressant l'avenir de tous les agents.

Vous serez, dans la mesure du possible, tenus au courant des événements.

Le Conseil d'administration.

L'Agitation en province

Bordeaux, 14 mars. — A la suite d'une conférence faite par M. Chaigne sur le statut des fonctionnaires, malgré le président de la réunion, un employé des P. T. T. fit acclamer par l'assemblée une adresse de sympathie aux fonctionnaires révoqués hier à Paris.

Marseille, 14 mars. — Les groupes de l'Union des Bouches-du-Rhône et de la Méditerranée, de l'Association générale des agents des postes, télégraphes et téléphones de Marseille, organisent un meeting pour mercredi soir.

L'ordre du jour de cette réunion porte : Situation créée au personnel par les pouvoirs publics.

JOURNAUX DE CE MATIN

La grève des postiers

L'Autorité (M. Paul de Léoni) :

Les postiers disent, en termes très corrects, ce qu'ils veulent, se bornant uniquement à des récriminations purement professionnelles.

Dans la journée d'hier, ils ont voté la grève par acclamation.

Or, pour en arriver à cette extrémité, il faut que leur exaspération n'ait plus connu de borne, et que tous les moyens de conciliation employés par eux étaient épuisés et repoussés par l'administration, avec le parti pris de réduire à la soumission la plus servile des malheureux sous peine de mourir d'inanition, eux et leur famille, plus promptement encore qu'avec leur salaire de famine.

Et, cette fois, on peut le dire, c'est du gouvernement et non des grévistes que part le chantage. C'est le gouvernement qui engage la lutte du pot de fer contre le pot de terre en se préparant à couvrir ses iniquités des abus de sa force.

On ne manquera pas, à propos de ce conflit, de faire intervenir la question des services publics, qui vont, par suite de cette grève, causer à tout le monde de graves embarras.

Mais, est-ce une raison pour tomber sur ces malheureux si intéressants, habituellement si zélés et si consciencieux, constituant le personnel le plus admirable, le plus digne d'intérêt de tous les services publics ?

La République Française (M. Frédéric Clément) :

Journal composé par des renégats payés au-dessous des tarifs syndicaux.

Les télégraphistes et les « ambulants » ont décidé de se mettre en grève. Cette nouvelle produira quelque émotion auprès des bourgeois qui, peut-être, ne recevront pas ce matin ou demain leur courrier. Après quoi, comme la grève aura une fin, ils se rassureront. Il se trouvera bien quelqu'un pour leur expliquer que M. Clemenceau est le rempart de l'ordre, et il est à conjecturer que beaucoup d'entre eux se remettront à voter pour les candidats du gouvernement. Ce pays ne veut pas être inquiété. Il ne veut voir ni l'étendue de son mal, ni la profondeur de sa blessure. Les phénomènes essentiellement subversifs le laissent presque indifférent, et, en tout cas, résigné. Cet état d'esprit est beaucoup plus grave que la grève des postiers.

LE RACING-CLUB CONTRE LE STADE BORDELAIS

Bordeaux, 14 mars. — Une demi-finale du championnat de France de foot-ball rugby a eu lieu cet après-midi entre les équipes du Racing-Club de France et le Stade Bordelais Université Club.

..Cette dernière équipe a gagné par quinze points à zéro à l'équipe parisienne.

Malgré le temps peu favorable, une nombreuse affluence assistait au match.

Les Événements militaires de Toulon

Epilogue

Toulon, 14 mars. — La consigne infligée aux régiments coloniaux a été levée aujourd'hui ; les soldats coloniaux ont été autorisés à sortir en ville, mais recommandation leur a été faite d'éviter tout incident au cours de leurs rencontres avec leurs camarades du 111e de ligne.

De plus, par ordre du général Archinard, diverses punitions ont été levées.

L'Épidémie à la Caserne

La fièvre typhoïde à Avignon

Avignon, 14 mars. — A la suite de nombreux cas de fièvre typhoïde qui se sont déclarés dans la garnison, M. Calmette, inspecteur général des services sanitaires, est arrivé ce matin. Il a prescrit des mesures générales dans l'alimentation militaire et ordonné aux débitants et restaurateurs que fréquente l'élément militaire de faire bouillir les eaux destinées à la consommation, sous peine de voir consigner leurs établissements.

Collision en mer

Un voilier allemand sombre avec son équipage.

Anvers, 14 mars. — On télégraphie de Rotterdam que le steamer norvégien *Mascot*, allant de Rotterdam à Southshields, est entré en collision, aujourd'hui, à vingt milles à l'ouest du bateau feu *Maas*, avec le voilier allemand *Margretha*, allant d'Iquique à Hambourg. Le *Margretha* a sombré ; tout son équipage a péri, sauf six hommes. Le *Mascot* a subi des avaries importantes et a dû rentrer à Rotterdam.

Les Elections italiennes

VICTOIRES SOCIALISTES

Rome, 14 mars. — Premiers résultats des 75 scrutins de ballottages.

A Milan, M. Albami, de l'opposition constitutionnelle, est élu.

A Venise, MM. Marcello, de l'opposition constitutionnelle, et Fradeletto, radical, ont battu les candidats socialistes. Musalti, socialiste, est élu.

A Naples, le socialiste Cicotti est élu.

A Turin, le socialiste Casalini est élu.

M. Murri, catholique-socialiste, est élu à Montegiorno.

Les gains de l'extrême-gauche

Rome, 14 mars. — Les scrutins de ballottages accentuent les gains de l'extrême-gauche. Actuellement, 12 socialistes, 7 républicains et 9 radicaux sont élus. Ces résultats ajoutés à ceux de dimanche dernier donnent 104 mandats à l'extrême-gauche.

M. Bertetti, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, a échoué, contre M. Casalengo, démocrate.

La Terre tremble

Cadoue, 14 mars. — Les sismographes de l'Université ont enregistré hier, à minuit 31 et à 3 heures 45 de l'après-midi, une très forte secousse de tremblement de terre qui a dû se produire à environ 10.000 kilomètres de Padoue.

Florence, 14 mars. — L'observatoire de Himeniane a enregistré hier, à 2 heures 40 et à 6 heures de l'après-midi un fort tremblement de terre qui se serait produit à une distance de 9.400 kilomètres.

On présume que cette secousse sismique a eu lieu en Extrême-Orient.

La Presse bâillonnée

Journaux russes poursuivis

Pétersbourg, 14 mars. — La *Nasha Gazeta* a été condamnée à une amende de cinq cents roubles, et des poursuites vont être dirigées contre le rédacteur en chef de la *Rouss*, pour publication d'un article de Tolstoï sur le Christianisme et la peine capitale.

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France